sasdmis69@gmail.com

À l'attention du

Directeur Départemental Métropolitain

Du Service d'Incendie et de secours

Ref 2020\05

Document de préparation à l'entrevue DDMSIS – SA SPP-PATS SDMIS

Sommaire :

I Mot de bienvenue ; Présentation SA

II Questions et demandes relatives à la crise sanitaire

a) Mesures mises en place pendant la phase de crise
b) Relative à la progressive sortie de crise

III Question de politique générale

I - Présentation de SA, de son fonctionnement et de la reconnaissance de Synergie

Objectifs de l'organisation :

- Développer la normalisation (RESET, ISO …)
- Améliorer les conditions de service
- Améliorer la réponse en terme SSQVS
- Améliorer la qualité de la réponse opérationnelle
- Améliorer l'efficience économique

A la suite du mouvement du personnel et aux négociations qui ont débuté en 2018 au SDMIS sur les demandes des agents :

- Recrutement
- Revalorisation
- Ajout de nouveaux cycles de service

Qui s'est ensuite prolongé sur le plan national avec les demandes suivantes :

- Recrutement
- Revalorisation
- Thèmes accès SSQVS (toxicité des fumées d'incendie …)

sasdmis69@gmail.com

Un certain nombre d'agents du SDMIS ont souhaité se constituer en organisation syndicale et reconnaître la partie prenante interne dénommée :

Synergie Positive Participative

Ce syndicat autonome rattaché sur le plan national à la Fédération Autonome est une **organisation à mission**, cela se traduit par l'adoption et le suivi du label :

RESET : Responsabilité Economique Sociale/Sociétale et environnementale

Ainsi que l'ensemble des travaux auxquels a participé la partie prenante et l'ensemble des données collectées (soumises à RGPD) essentiellement sous forme d'enquêtes d'opinions.

En termes d'objectif le Syndicat Autonome se présente comme le rapporteur institutionnel des SPP et PATS et utilise Synergie Positive Participative comme outil indépendant notamment sur les sondages auprès des agents.

Nous partageons un grand nombre de valeurs soutenues par la Direction du SDMIS :

- Utiliser et développer l'intelligence collective
- La co-construction
- Le principe que tout agent est une ressource
- L'amélioration continue
- Développer l'agilité et l'innovation au sein de la collectivité
- L'éthique, la déontologie et la transparence de notre institutions et de ses parties prenantes
- L'égalité et la justice envers les agents

Nous avons l'ambitions de relations cordiales et d'un travail commun avec la Direction. Dans ce cadre et donc nous permettre d'être le plus utile à la collectivité, nous avons besoin d'un certain niveau d'accès à l'information.

Considérant que seules les informations personnelles peuvent porter préjudice aux agents, nous vous demandons seulement l'accès aux données plus globales dans une temporalité raisonnable.

Nous vous remercions de nous accorder cette entrevue et vous joignons les thèmes et questions sur lesquelles nous souhaitons échanger.

sasdmis69@gmail.com

II – Questions et demandes relatives à la crise sanitaire

a) Sur les mesures mises en place pendant la phase de crise

- Pouvez-vous apporter des clarifications précises sur les différents profils ayant bénéficié ou été contraint à une interruption temporaire de service en lien avec le COVID – 19 :
 - Sous quel régime de prise en charge (AT/AM) pour quel profil (14N, protection des personnes fragiles agent et/ou famille) ?
 - Concernant les interruptions temporaires de travail dûes à la garde d'enfants, quel est le devenir des heures non effectuées ?
 - Sur la partie formation pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des heures supprimées sont ou seront replacées sur le trimestre en cours ? concernant celles du mois d'avril 2020, seront-elles valorisées comme les agents sont prévenus moins d'un mois avant.
- Concernant l'Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020 abordant les RTT et congés des fonctionnaires, les personnels en régime hebdomadaire seront-ils concernés (application de l'ordonnance par le SDMIS) ?
- Grâce à votre implication sur le plan national, souhaitez-vous que le COVID soit reconnu comme maladie professionnelle pour les sapeurs-pompiers professionnels sans justifier de l'avoir contracter en service comme pour les personnels soignants ?
- Concernant la place du 3SM, comment jugez-vous la performance ?
 - Dans la gestion et la communication du service par apport aux agents ?
 - Dans la prise en charge des agents sur leurs interrogations, le placement en interruption temporaire de service ?
 - La prise en compte du risque biologique ?
 - De la décentralisation
- Pouvez-vous expliquer l'objectif de l'activation de SPV en AOR et AOC en centre à départ immédiat (quand, comment, pourquoi, pour qui, combien de temps).
- Pensez-vous que l'effectif EDR (gain de volume horaire flexible) peut être un facteur aggravant de la dissémination virale inter CIS, alors qu'une majorité de centre à départ immédiat se trouve en manque d'effectif de manière chronique. Pourquoi ne pas les avoir incorporés dans les centres où le besoin est le plus pressant ?
- Avez-vous connaissance d'une dégradation de la qualité opérationnelle hors SUAP causée par les SPVNO SUAP comptés dans le CGO/POJ ?
- Sur le large panel des propositions (apportées pour l'essentiel avant le 18/03/20) émanant des agents, qu'elles portent sur l'aspect purement technique et opérationnel ou bien organisationnel, quel est l'intérêt et degré de prise en compte de la direction, pourquoi ont-elles été refusées ou différées dans le temps ?
 - Sur l'implantation de méthodologies et SAS COVID, gestion des chaussants et des EPI SUAP
 - Sur la dynamique des masques tissus lancés en Cie (Lyon-Gerland/Villeurbanne Cusset)
 - Sur le sujet des régimes et temps de travail (adaptation SRAS Cov-2)
 - Sur la proactivité des agents concernant les changements de gardes

 Êtes-vous prêt à aborder le sujet d'ajouter des cycles de travail supplémentaires ? et pourquoi ?

sasdmis69@gmail.com

- Pensez-vous que l'implémentation des VSAV supplémentaires sans apport d'effectif peut :
 - Apporter une dégradation de la réponse hors SUAP ?
- Alors que la baisse notable de l'activité SUAP était prévisible ainsi que celle du secteur privé (d'où l'utilisation par l'ARS des ambulanciers privés afin de soutenir l'offre sur le secteur), que l'implication et l'abnégation de la majorité de vos PATS et SPP dans la lutte contre le virus seraient fortes, quelle est la plus-value des mesures prises ?
 - de ces VSAV supplémentaires
 - L'activation des SPV en AOC et AOR dans les centres à départs immédiats
 - Augmentation du volume d'ETP 12h EDR
 - Utilisation des SPV et ISPV travaillant en milieux hospitaliers
- Pour donner suite à toutes ces questions, Pensez-vous que cette restructuration profonde est une croissante du risque :
 - De diffusion du virus
 - Opérationnelle, sur le terrain d'opérations de secours
 - Affectant l'équilibre psychologique et les facteurs RPS

b) Relative à la progressive sortie de crise et au retour à la normale

- Quelles anticipations avez-vous fait sur les VSAV 3 hors cadre COVID ? en effet, la reprise certainement progressive de l'activité opérationnelle, mais potentiellement importante après le 11 mai prochain, cela pourrait apporter une impossibilité d'assurer certains départs une fois les 3 VSAV dehors en même temps sans équipe supplémentaire à la garde (équipe en plus du décroché bien sûr).
- Le recours au volontariat à 10 ou 30 minutes dans les centres à départs immédiat doit-il perdurer après le début du déconfinement ? Est-ce dans l'objectif de pérenniser dans le temps le non-recrutement de SPPNO afin d'implanter une rationalisation des effectifs professionnels non-officiers ?
- Nous souhaiterions avoir votre avis et celui du Président du Conseil d'Administration et des Elus sur la prime COVID annoncée par le Ministre de l'Intérieur (plafonnée à 1000 euros) avez-vous la capacité à porter des propositions de solutions économiques visant à octroyer cette prime aux agents sans impacter les finances de la collectivité ?
- Après les annonces faites, hier par le Premier Ministre, quelles sont les méthodes qui seront appliqué lors des stages du mois de juin s'ils sont maintenant ainsi que toutes les formations pompiers volontaires durant la période de juillet ?

sasdmis69@gmail.com

III - Questions de politique sociale générale

- Dans le cadre de la transparence du service publique et pour des raisons éthiques, déontologiques ou afin d'éviter tout risque de discrimination, nous donnez-vous un niveau d'accès aux informations suffisant* et dans une temporalité raisonnable, pour effectuer les nécessaires travaux que nous effectuons pour le bien de la collectivité, de ses agents et la qualité du service rendu ?
 - Accès aux données non nominatives
 - Accès aux données des différents services
 - Informations et statistiques opérationnelles
 - Transmissions d'informations à caractère économique
 - Documents, études et analyses internes
 - Documents, études et analyses de sous-traitants ou sociétés mandatées par le SDMIS

 Nous souhaiterions donc vous réitérer la demande d'informations et de statistiques qui vous a été transmise par la partie prenante Synergie Positive Participative

 ** En plus des informations classiques types : Bilan social, statistiques annuelles, compte rendu d'instance etc…*

- Nous souhaiterions savoir parmi les nombreuses contraintes auxquelles le SDMIS est confronté :
 - Quelles sont les 5 plus importantes problématiques auxquelles vous faîtes face ?
 - Quel rôle vos agents peuvent jouer pour apporter une réponse à ces contraintes
 - Qu'attendez-vous des parties prenantes internes ?
 - Avez-vous des attentes spécifiques auxquelles nous pourrions répondre ?
- Estimez-vous qu'un recrutement de SPPNO soit nécessaire et pourquoi ?
- Pensez-vous que les contraintes budgétaires soient le principal frein au recrutement de SPPNO dans l'objectif d'être en adéquation avec les besoins opérationnels ?
- De votre point de vue sachant, que le SUAP prend une place prépondérante dans l'activité opérationnelle et que le Ministère des Solidarités et de la Santé est décideur autant sur les phases opérationnelles que sur la validation des gestes, protocoles, matériels… Doit-il participer financièrement au fonctionnement du SDMIS, dans le cadre d'un soutien interministériel ?
- Pensez-vous que le SDMIS dans son devoir de protection des sapeurs-pompiers doit informer et sensibiliser les agents sur le repos de sécurité avant et après la prise des gardes postées et pourquoi ?
- Sur la remontée des informations départementales et métropolitaines à la DGSCGC et à l'Administration Centrale, comment sont retranscrites les données opérationnelles et RH concernant les CSP, CIS, CPI…
- Le SDMIS doit-il présenter un nouveau schéma départemental et métropolitain d'analyse et de couverture des risques en 2020 ou 2021 ? Quelle est la place des parties prenantes dans la conception du SDMACR ?
- Dans l'objectif de comprendre vos décisions en matière de choix de régimes et temps de travail, quelles sont vos contraintes et difficultés face à l'ajout de régimes de travail cyclés ou partiellement cyclés en supplément de ceux existant** ?

 *** Se reporter aux propositions des agents choix de régimes et cycles de travail (Synergie Positive Participative – Remontée d'informations SPPNO 2018)*
- Avez-vous mandaté le SSSM en tant que conseiller technique sur l'impact positif ou négatif et de ses effets sur la santé (physique et mentale) des agents, si oui quelles en sont les conclusions et les bases de l'études ?

sasdmis69@gmail.com

- Dans le cadre de nos travaux sur le bien être en service et les conditions de travail, le sujet des RPS et transversal, pouvons-nous avoir accès :
 - Aux résultats sans détails nominatifs et les conclusions (documents) de l'enquête menée par la société ENEIS et ceux collectés par le 3SM

Nous vous remercions de l'intérêt que vous nous portez, sachez que nous restons à votre disposition pour échanger ou pour répondre à toutes vos interrogations et questions ou sur votre demande vous fournir tous documents que vous souhaiteriez obtenir.

Syndicat Autonome

Président S. Martinez

